

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 AVRIL 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT – Aline NARS - René DARAN – Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Hélène GUIOUNET - Jacques ROCA - Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE - Sophie REY - Daniel GASPA
Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Henri MIR.

Le Conseil Municipal le Maire entendu décide :

- ◆ D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 24 mars 2021.
Approuvé.
- ◆ Fixe le taux des trois taxes comme suit :
 - Foncier bâti : 55.09%
 - Foncier non bâti : 94.83%
 - Cotisation Foncière des entreprises : 38.43%*Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ Fixe la surtaxe sur la consommation d'eau Potable perçue par SUEZ pour l'exercice 2021 à 8.62€ (soit 4.31€ par facture semestrielle).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve les subventions aux associations pour un montant de 91 650 €. *Adoptée à l'unanimité.*
- ◆ Approuve, en ce qui concerne la Régie Municipale sportive et culturelle :
 - Les tarifs de la piscine municipale pour l'été 2021
 - Les tarifs des tennis pour l'été 2021
 - Les tarifs de la Maison du Patrimoine pour l'année 2021
 - Les embauches des personnels saisonniers, sur la base d'un contrat de 35 heures par semaine en ce qui concerne les établissements suivants :
 - Le cinéma /Maison du Patrimoine
 - La piscine municipale
 - Les tennis.*Adoptées à l'unanimité.*
- ◆ Approuve l'avenant n°1 au bail du 16 octobre 1997 concernant l'occupation par TDF de deux locaux situés au sous-sol de la gare supérieure du téléphérique (parcelle cadastrée AB n°31) pour une durée de 20 ans.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Approuve le règlement intérieur de la Médiathèque (Maison du Patrimoine).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide de créer au tableau des emplois permanents :
 - 1 poste d'Educateur Jeunes Enfants de classe exceptionnelle
 - 1 poste d'Adjoint d'Animation Principal de 1^{ère} Classe.*Adoptée à l'unanimité.*

.../

- ◆ **Autorise Monsieur le Maire à déposer le dossier de permis de construire pour le projet de rénovation du cinéma et de transformation de l'ancienne patinoire.**
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Désigne comme gestionnaire du service de transports publics de voyageurs pour la commune de Saint-Lary Soulan Monsieur Sébastien ALBIZZATI.**
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**
 - Décision 2021-10 relative au marché public d'assistance technique signé avec l'ONF pour l'exploitation d'un chablis à Soulan.
 - Décision 2021-11 relative au marché de prestation signé avec la société STCM pour l'exploitation d'un chablis à Soulan.
- ◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**
 - Le dossier des 3 Guides
 - Le contentieux relatif à l'avenant 7 signé entre le SIVU AURE 2000 et ALTISERVICE
 - La convention Petite enfance qui doit intervenir avec la Communauté de Communes Aure Louron
 - Le projet d'aménagement du Col du Portet
 - L'état d'avancement des travaux communaux
 - Le projet d'aménagement de la grange de Frédancon
 - Le projet de microcentrale sur le ruisseau l'Espiaube
 - Les études techniques en cours sur les forages d'eau thermale
 - Le projet de Halle couverte
 - La convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain
 - La création de l'Agence des Pyrénées
 - Le bilan d'exploitation du cinéma le Lary pour l'année 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "André MIR".

André MIR